

Communiqué de presse



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Toulouse, le 4 juin 2018

Réunion du Conseil de bassin viticole « Sud-Ouest » du 24 mai 2018, à Toulouse

M. Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie et président du conseil de bassin, a réuni le Conseil de bassin viticole du « Sud-Ouest », instance de concertation entre les partenaires de la filière, en présence de M. Jean-Louis Cazaubon, vice-président du conseil régional.

La réunion a notamment permis de mettre en évidence les initiatives prises localement pour la mise en œuvre concrète du plan de la filière vin.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie Anne BERNACHON ☎ 05.61.10.61.12

Préfecture Sophie LESAFFRE ☎ 05.34.45.38.31

Élise LAFON

① 06.81.10.18.78

② 05.34.45.36.17

Gaëtan DELAGNES

① 07.77.94.26.07

☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9

2 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter les précédents communiqués de presse à l'adresse suivante :

www.hautegaronne.gouv.fr /communiques

Le bilan définitif de la récolte 2017 confirme la baisse des volumes

En effet, au niveau mondial, les trois principaux pays producteurs ont subi divers aléas climatiques (gel, sécheresse) qui ont entraîné une forte baisse des rendements : -17 % en Italie, -19 % en France et -20 % en Espagne.

Au niveau du bassin Sud-Ouest, les volumes produits en 2017 sont en baisse de 7 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La très faible récolte due au gel printanier est confirmée en Aveyron (-52%), dans le Lot (-46%) et en Haute-Garonne (-33%) notamment.

La bonne tenue des vins du Sud-Ouest sur les marchés se confirme, notamment à l'export

Si les volumes de transactions des AOP en vrac diminuent au profit de la bouteille, les volumes d'IGP progressent fortement de 17,8 % avec des prix qui sont en légère augmentation.

Concernant l'export, en 2017, les AOP et IGP du Sud-Ouest ont enregistré une progression de 12,8 % de leurs exportations en volume et 12 ,5 % en valeur, soit un gain de 56 000 hl et 13,8 M€. Ces données montrent le fort dynamisme des appellations du bassin, aussi bien en AOP qu'en IGP vers les marchés à l'export, que ce soit au sein de l'Union ou vers les pays tiers.

Etats généraux de l'alimentation et plan de filière vins : le travail régional s'organise

L'interprofession des vins du sud-ouest a engagé avec les ODG un état des lieux des travaux menés au regard de la responsabilité sociétale des entreprises, en particulier la réduction des doses de pesticides et le maintien de la biodiversité avec la replantation de nouveaux cépages autochtones. Par ailleurs, le déploiement des cépages résistants aux maladies (mildiou et oïdium) a débuté dans le bassin Sud-Ouest avec l'implantation de 10 hectares en 2018.

Deux coopératives viticoles du bassin, Vinovalie et Plaimont, ont apporté un témoignage de leur plan stratégique à l'horizon 2020-2025. En axant leur plan sur des enjeux de protection de l'environnement avec engagement des entreprises, sauvegarde de la biodiversité, défense des territoires, valorisation des métiers, transparences des pratiques et développement de l'export, ces structures s'inscrivent dans le schéma défini par le plan national de la filière vin.

Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation a fait part, quant à lui, des travaux en cours sur différents axes du plan de filière et des opportunités à saisir en matière d'innovation technologique. Environ 13 % des projets sont présentés par la filière viticole et portent notamment sur des enjeux de robotisation de la taille, d'outils de diagnostics innovants, ou de méthodes de lutte biologique novatrices.

A l'issue de ces présentations, le préfet Pascal Mailhos s'est réjoui des avancées significatives de la filière viticole régionale. Il souligne les défis de demain que sont l'organisation de la filière et la création de valeur par le développement de nouveaux marchés export et de nouveaux produits répondants aux attentes des consommateurs.

OCM viti-vinicole : le conseil de bassin valide son nouveau plan collectif de restructuration

Le conseil de bassin a validé à l'unanimité son nouveau plan collectif de restructuration pour la période 2019 à 2021. Ce nouveau plan intègre les appellations Buzet et Côtes du Marmandais pour une surface prévisionnelle de 3 500 ha restructurés en trois ans. Ce plan intègre les 4 nouveaux cépages développés par l'INRA résistants au mildiou et à l'oïdium : Artaban N, Floréal B, Vidoc N et Voltis B.

De plus, le conseil de bassin a également validé à l'unanimité l'intégration de nouveaux cépages à l'aide à la restructuration individuelle pour toujours plus de diversité et le renouveau de cépages autochtones oubliés : Bouysselet B, Graisse B, Gibert N, Noual B, Tardif N et Verdanel B.

La dématérialisation des déclarations douanières se poursuit

La direction régionale des douanes de Toulouse a rappelé qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, la déclaration mensuelle récapitulative (DRM) serra entièrement et obligatoirement dématérialisée. Elle a incité les professionnels, avec l'appui des bureaux de douanes locaux, à s'engager sans attendre dans le processus.